

Les crédits

quent, j'accorderai toute l'attention voulue à l'intervention de la députée.

Je pense qu'il n'y a pas de rappel au Règlement. Nous poursuivons le débat. Nous étudions une motion de l'opposition officielle.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention.

Comme tous les orateurs aujourd'hui, je suis honorée de parler de cette motion. Je n'appuie pas cette motion parce qu'elle se rapporte uniquement au Québec, ce qui en rétrécit la portée. J'appuierais évidemment une telle motion si elle s'appliquait à toutes les provinces.

À la fin de mon discours, je proposerai un amendement à la motion pour qu'il y soit fait mention des pouvoirs de toutes les provinces du Canada. Elles devraient toutes être traitées également, et nous devons voir à ce que les motions comme celle-ci reflètent cette réalité.

La motion proposée par ma collègue nous permet de nous pencher sur certaines des mesures contenues dans la prétendue réforme de l'assurance-emploi présentée récemment. Nous croyons que le gouvernement a l'intention de proroger le Parlement et qu'il pourrait essayer de manipuler la procédure de la Chambre pour s'assurer que ce projet de loi ne mourra pas au *Feuilleton*. Le dépôt de ce projet de loi si près du congé de Noël montre que le gouvernement ne s'attend pas à ce que la deuxième lecture se fasse avant février prochain ou encore qu'il espère que le projet de loi mourra au *Feuilleton*. De toute façon, le gouvernement a fait preuve d'irresponsabilité en déposant ce projet de loi dans sa forme actuelle.

• (1130)

Je vais d'abord examiner certaines des modifications à l'assurance-emploi et me concentrer ensuite sur le fait que le gouvernement n'a pas transféré aux provinces les pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre. Dans son discours du Trône du 18 janvier 1994, le gouvernement a dit que le régime de sécurité sociale du Canada devait tenir compte des réalités économiques et sociales des années 1990. C'était là un noble sentiment que nous appuyons sans réserve. Toutefois, le gouvernement a également dit dans le même discours du Trône qu'il annoncerait un plan d'action en vue d'une réforme en profondeur du système dans un délai de deux ans.

Ce que le ministre a annoncé n'est pas une réforme en profondeur du système de sécurité sociale, et on peut même difficilement dire qu'il s'agit d'une réforme du régime d'assurance-chômage. Je dis cela parce que le rafistolage du ministre ne créera pas un seul emploi durable.

Regardons de plus près certains des changements proposés. Ce sont des changements superficiels, non pas les véritables changements fondamentaux que les Canadiens réclament. C'est un changement de nom, puisqu'on parlera désormais d'assurance-emploi au lieu d'assurance-chômage. Pensez-vous que les chômeurs canadiens se préoccupent du nom du programme? C'est quand même du chômage, mais sous un autre nom. C'est le genre de propos vides de sens que les Canadiens sont las d'entendre. Le fait de remplacer le nom assurance-chômage par assurance-emploi ne créera pas un seul emploi durable au Canada.

La réduction des charges sociales s'établit à 5c. par 100 \$. Cela fait une réduction fiscale de un vingtième de 1 p. 100. Une

économie presque nulle, quoi. On a du mal à s'imaginer comment cette prétendue réduction fiscale saura créer un seul emploi durable au Canada.

Le ministre veut convaincre les Canadiens qu'il a réduit les impôts, mais voyons ce qu'il en est réellement. Les travailleurs à temps partiel devront désormais payer l'impôt perçu au titre de l'assurance-chômage, soit la part de l'employeur et celle de l'employé, d'où une augmentation globale de 7 p. 100. En remplaçant les semaines donnant droit à l'assurance-chômage par des heures, on pratique une ponction fiscale au détriment des travailleurs à temps partiel, une ponction supérieure à 1 milliard de dollars.

Ce sont donc les jeunes et les mamans au travail, dont un grand nombre de mères seules, qui vont écopier. Les jeunes et les mères au travail devront effectuer bien des heures pour avoir droit à des prestations. Et pendant qu'ils le feront, le ministre s'empressera de prélever un impôt sur leurs chèques de paie. Le pire, c'est la période interminable qu'il faut traverser avant d'avoir droit à des prestations. Il arrive souvent, puisque le travail à temps partiel est ainsi fait, que les cotisants vivent une courte période de chômage entre deux emplois. Aussi les jeunes et les mères au travail verseront-ils des cotisations et toucheront-ils rarement des prestations. Cette mesure correspond donc à une forte ponction fiscale imposée à un secteur de la société qui est le moins capable de l'assumer.

Le gouvernement ne dispose d'aucune prévision quant au nombre d'emplois que cette mesure va affecter. Il ne sait pas combien d'emplois seront ainsi perdus parce qu'il a omis d'examiner à fond cet aspect du projet de loi.

Selon des statistiques couvrant une période qui se termine au mois d'octobre de cette année, le chômage s'élève à 15,6 p. 100 chez les jeunes au Canada. Hier comme aujourd'hui, on aurait dû nous parler d'approches susceptibles de créer des emplois intéressants pour les jeunes. Plutôt que de nous annoncer des changements positifs, on nous dit que les propositions d'aujourd'hui vont amener les employeurs à embaucher moins de travailleurs à temps partiel à cause de l'impôt qui frappera les travailleurs de cette catégorie.

Permettez-moi d'insister sur cet aspect. Les travailleurs à temps partiel représentent actuellement une forte augmentation fiscale pour les employeurs. Cela ne va pas créer un seul emploi durable au Canada. Ce changement peut menacer le travail à temps partiel. Cela a de quoi inquiéter quand on songe qu'une proportion accrue de la main-d'oeuvre est formée de travailleurs à temps partiel.

Le ministre a annoncé la création d'un programme de formation professionnelle qui coûtera 800 millions de dollars. Le récent rapport du vérificateur général a signalé que ces programmes fort coûteux ne créent pas d'emplois. Le vérificateur général a critiqué le programme de diversification économique de l'Ouest, l'APECA dans les provinces de l'Atlantique ainsi que le Bureau fédéral de développement régional du Québec. Nous avons tous été témoins du fiasco monumental qu'a été le programme concernant la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Le gouvernement admet que son programme d'infrastructures, qui a coûté six milliards de dollars, n'aura servi qu'à créer quelques milliers d'emplois à court terme.